Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 26 mars 2009,** à **20 heures**, à la Maison communale

Objet:

~

CONVOCATION du

CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.
La séance est ouverte et close par le président.
L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28
- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.
Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.
En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.
A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.
Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.
La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26.02.2009

2. Avis sur le compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval

3. Fixation de la dotation communale au budget 2009 de la zone de police de Gaume

4. Vente à M. et Mme Haels-Gastout d'une partie d'un terrain communal à Florenville

5. Acquisition de parcelles pour l'extension du cimetière de Martué

6. Location aisances communales n° 641 et 642 au lieu-dit « Chenage du Clument » à Florenville

7. Réaménagement de la voirie sur l'itinéraire PicVerts - Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement

8. Aménagement du cœur de Muno – Ratification de la décision du Collège relative à la signature de l'avenant 2009 à la convention-exécution 2006

9. Eglise de Florenville :
 A) Installation électrique -
 Approbation du projet – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement

B) Toiture - Approbation du projet – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement

10. Approbation de l'avenant au contrat de bail avec la SA Base – Relais télécommunication à Muno

11. Entretien extraordinaire de la voirie 2006 – Approbation du projet - Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement

12. Remise du réseau de distribution d'eau – Décision

Par le Collège,

La Secrétaire, Le Bourgmestre,

R. Struelens R. Lambert